

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 10 avril 2019

N°33

Objet : Convention de
partenariat entre les
médiathèques de Provence Alpes
Agglomération et le réseau
Canopé des Alpes de Haute
Provence

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), , BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	ROCHAT Jacques
CAREL Serge	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « équipements culturels d'intérêt communautaire » et à ce titre la gestion des Médiathèques François Mitterrand, Louis-Joseph et leur réseau.

En tant qu'institutions culturelles proposant des usages innovants sur le numérique et labellisées Sudlabs, les médiathèques mettent en œuvre des projets informatiques et numériques à usages pédagogiques et éducatifs.

Grace à un partenariat avec le réseau Canopé, les agents des médiathèques pourraient bénéficier de l'expertise des ateliers Canopé en suivant certaines des formations proposées (techniques de mise en œuvre des projets numériques).

Le réseau Canopé, établissement public national à caractère administratif, exerce auprès des établissements d'enseignement et des communautés universitaires et éducatives, une mission d'édition, de production et de développement des ressources éducatives sur tous supports et dans tous les domaines de l'éducation. Les formations et ateliers proposés par le réseau Canopé entrent dans le champ des missions des médiathèques, dont les enjeux sont de promouvoir une approche éthique de l'innovation numérique et favoriser la médiation et l'accompagnement des publics aux nouveaux usages.

Une convention de partenariat, jointe en annexe au présent rapport, décrit l'ensemble des prestations d'accompagnement pour la mise en œuvre des projets informatiques et numériques à usages pédagogiques et éducatifs réalisé par l'Atelier Canopé 04 Digne-les-Bains auprès des Médiathèques de Provence Alpes Agglomération.

Ces prestations seront réalisées sur bon de commande et les tarifs sont ainsi qu'il suit :

Le tarif est de 250€ pour une séance de formation ou un atelier de 1h30, 475 € pour 3 heures et 900€ la formation d'une journée (ceci comprenant les frais logistiques afférents : transports et hébergement). Certaines interventions si elles font partie de la programmation de l'atelier Canopé pourront être sans contrepartie financière, mais toujours en accord avec les Médiathèques.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver le partenariat avec le réseau Canopé
- d'autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le réseau Canopé

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

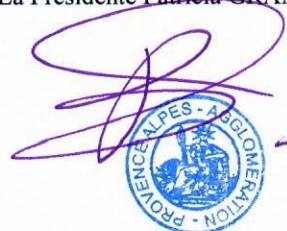
Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-33_10042019